

LA REFORME DE L'EDUCATION FONDAMENTALE

LES CINQ POINTS A RETENIR

1. RESTRUCTURATION

Plusieurs mesures vont être prises pour améliorer l'accès et la rétention des élèves dans la zone défavorisées et en faveur des ménages démunis et vulnérables. De plus, la restriction actuelle à l'entrée de la 6^{ème} année d'études sera levée. Pour ce faire, l'actuel enseignement primaire de 5 ans et le Collège de 4 ans seront fusionnés pour constituer l'éducation fondamentale de 9 ans.

Cette nouvelle structure de 9 ans permettra aux élèves d'achever au moins la dernière année du deuxième sous-cycle dans des bonnes conditions d'apprentissage les menant à une alphabétisation durable et leur permettant d'accéder au dernier sous-cycle les conduisant à l'âge de l'insertion sur le marché du travail ou à la poursuite d'études secondaires générales ou techniques. L'Education Fondamentale à Madagascar va être restructurée en trois sous-cycles de 3 ans, chacun avec des profils de sortie.

2. PROFIL DE SORTIE

La finalité de cette réforme repose sur le fait qu'après 9 années d'études, les élèves puissent prendre en main leur vie selon les profils de sortie de chaque sous-cycle ci-après :

Premier sous-cycle : Les élèves procéderont aux apprentissages de base, lire-écrire-compter avec la langue Malagasy ; l'apprentissage du français oral commencera en deuxième année de ce premier sous-cycle ;

Deuxième sous-cycle : Les apprentissages de base continueront et seront consolidés ; en deuxième année de ce sous-cycle commence l'utilisation de la langue française, avec la langue pour l'apprentissage des matières scientifiques telles les Mathématiques, la Science de la Vie et de la Terre et la Géographie ;

Troisième sous-cycle : Les élèves procéderont au renforcement des acquis de bases avec des matières techniques et les compétences générales essentielles.

Ce changement permettra aux enfants d'avoir une évolution cognitive et une évolution psychologique équilibrée en même temps pour se préparer à faire face à la vie en général, soit pour leur entrée aux Lycées, soit pour travailler tout de suite après les 9 années.

Comme il s'agit de réforme, des changements seront prévus concernant les programmes scolaires. Les matières de base seront révisées et étoffées afin de permettre l'atteinte des profils de sortie. Des approches pédagogiques centrées sur l'investigation et des activités dans et en dehors des salles de classe seront privilégiées afin de développer l'émancipation des élèves à travers des cours pratiques et des expériences. En somme, les approches pédagogiques pourront varier selon les spécificités locales et le contexte.

3. LANGUE POUR APPRENDRE ET LANGUE A APPRENDRE

L'éducation à Madagascar vise à amener tous les enfants à avoir une éducation de 9 ans, à la fin, la maîtrise de la langue nationale, d'une langue étrangère, de compétences générales et de connaissances techniques pour leur permettre de contribuer au développement économique du pays et aussi pour leur permettre de bénéficier individuellement des acquis de ce développement.

Il a été démontré par différentes études que l'utilisation de la langue maternelle est un outil très efficace pour assurer l'apprentissage au niveau des plus jeunes élèves. Ainsi pour le premier sous-cycle, le Malagasy avec ses variétés sera utilisé comme langue d'enseignement pour apprendre à l'élève à lire et à écrire et faire des mathématiques. L'apprentissage du français commence à partir de la deuxième année de ce sous-cycle.

Pour le deuxième sous-cycle, basé sur la consolidation des apprentissages de base, le but est non seulement de poursuivre l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques en malagasy mais surtout « de lire pour apprendre » dans les langues d'enseignement. Le français est utilisé en parallèle avec la langue malagasy comme langue d'enseignement dès la 2^{ème} année du deuxième sous-cycle pour les matières scientifiques.

La maîtrise de la deuxième langue, étrangère, est essentielle dans la stratégie du pays pour faire face à la mondialisation et bénéficier des avantages offerts par celle-ci. La maîtrise de la lecture et de l'écriture dans la langue nationale acquise dans le premier sous-cycle facilitera l'introduction et l'apprentissage de cette langue seconde. A la fin de ce sous-cycle, l'élève devra pouvoir lire, écrire et surtout être capable d'apprendre dans la nouvelle langue.

Pour le troisième sous-cycle, ou cycle de renforcement, le français sera la langue d'enseignement sauf pour les matières Malagasy, langues vivantes et celles à vocation sociale.

4. EVALUATION

Le PSE prévoit la réforme de l'évaluation des acquis des élèves. Des évaluations sont prévues tout au long du cycle de l'Education Fondamentale.

A partir de 2020, année de mise en œuvre des nouveaux programmes, les évaluations à l'intérieure de chaque sous-cycle seront des évaluations formatives. L'objectif est d'apprécier les forces et les difficultés des élèves. Ceux-ci seront suivis de près par les enseignants et selon leurs faiblesses, des cours de remise à niveau et de rattrapage ou des systèmes d'accompagnements sont prévus pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences.

Chaque élève disposera d'un portfolio, une sorte de dossier dans lequel figurera l'évolution de son parcours scolaire.

A la fin des deux premiers sous-cycles, il aura des évaluations sommatives ou certificatives qui attestent la fin de chaque sous-cycle. Les évaluations sont réalisées au niveau de l'établissement. Pour la fin du second sous-cycle, les sujets d'évaluation sont élaborés au niveau de chaque DREN qui les distribue aux établissements.

Une attestation certifiant l'achèvement du second sous-cycle et signée par le Chef de la Circonscription scolaire est disponible à la demande de l'intéressé.

A partir de l'année scolaire 2023, les élèves en fin du troisième sous-cycle subiront l'examen national de fin d'étude de l'Education Fondamentale qui sera sanctionné par la Diplôme de l'Education Fondamentale (DEF) qui aura le même niveau que l'actuel Brevet d'Etudes Premier Cycle (BEPC)

5. CALENDRIER SCOLAIRE

Pour parfaire le nouveau système, il est primordial d'harmoniser le calendrier scolaire selon certains contextes, notamment, les phénomènes climatiques, la période de soudure, l'inscription aux concours d'entrée à l'Université ainsi que l'année budgétaire qui sont des grands points à tenir compte.

Les problèmes relatifs aux phénomènes climatiques (cyclone, intempéries) se passent généralement pendant le deuxième trimestre de l'année scolaire (janvier à mars). A cause d'inondation, des montées d'eau ou de coupure de route, la plupart des élèves sont dans l'obligation de vaquer l'école pendant cette période qui est pourtant la plus importante de l'année scolaire. En outre, depuis des années, des écoles sont détruites ou servent d'abris pour les sinistrés durant les intempéries allant de décembre au février. Des lacunes se présentent et endommagent l'éducation surtout pour les élèves en classe d'examen. Les résultats scolaires et le niveau intellectuel des élèves baissent. Ainsi, le calendrier scolaire actuel sera profondément remanié et sera établi de mars en novembre. Cette mesure vise la réduction de l'absentéisme des élèves et des enseignants pendant la saison des pluies et la période de soudure de décembre à février.

Avec un calendrier scolaire débutant en mars, les jeunes bacheliers peuvent procéder à l'inscription aux concours d'entrées à l'université, qui est généralement prévu pendant le mois de mars, après la sortie des résultats des examens au lieu d'attendre six mois avec l'ancien calendrier.

Le changement de la rentrée scolaire en mois de mars fournit également un bon démarrage de l'activité annuelle du Ministère car l'année scolaire coïnciderait ainsi avec l'année budgétaire. Les problèmes en matière de déblocage de fonds pour les caisses école, les subventions, les budgets de fonctionnement seront ainsi réduits.

Des critères ont été considérés en réalisant ce nouveau calendrier scolaire. Les deux prochaines années scolaires transitoires qui comportent chacune 39 semaines seront un peu plus longues. L'année scolaire 2017-2018 débutera au mois d'octobre 2017 et se terminera au mois de septembre 2018. Pour l'année scolaire 2019, la rentrée se situera au mois de janvier 2019 et se terminera au mois de novembre 2019. Dans ces calendriers scolaires, la durée des grandes vacances sera de 5 mois et demi à trois mois avec des pauses et des petites vacances qui sont mis à profit pour le renforcement des compétences des enseignants ou la réalisation d'activités péri ou parascolaires.

Compte tenu du changement des dates de début et de fin de l'année scolaire, les dates des examens officiels seront également déplacées.